

## PRESENTATION DU PLAN : « RESTAURER ET VALORISER LA NATURE EN VILLE » DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

### EDITO

*Dans le prolongement des engagements pris pour le Grenelle de l'environnement, le Ministère de l'Écologie a lancé, il y a un an et demi, dans le cadre du Plan Ville Durable (voir En Quête de Vert n° 22), le Plan d'action « Restaurer et valoriser la nature en ville » afin de « mieux profiter des bienfaits de la biodiversité urbaine »<sup>1</sup>.*



Source : Fédération Française du Paysage

*Qu'en est-il des avancées sur le rôle du végétal en ville ? Evaluation des espaces de nature, volonté affichée de leur développement dans l'environnement proche des populations, resserrement entre milieu rural et urbain : autant de signes qui montrent clairement la reconnaissance de l'importance du végétal dans la qualité de vie des populations. Les débats au sein des ateliers qui ont précédé la mise en œuvre du plan ont d'ailleurs montré qu'au-delà des fonctions écologiques de la nature en ville, les fonctions économiques et sociales représentent d'autres enjeux pour les politiques à mettre en œuvre.*

*Ce numéro d'En Quête de Vert présente les 3 axes stratégiques du plan d'action, les engagements qui lui sont associés, en mettant l'accent sur certaines actions qui concernent plus particulièrement notre filière.*

*Patrick LORIE,  
Administrateur Val'hor en charge des études.*

Le Plan Nature en ville est le fruit d'un travail collectif mené par des élus, experts, chercheurs, architectes, paysagistes, etc.

A partir d'ateliers thématiques, dans lesquels 200 personnes se sont inscrites, des propositions d'actions ont été formulées et regroupées en 3 axes stratégiques : Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel, Développer les espaces de nature en quantité et en qualité, Promouvoir une culture et une gouvernance partagées.

Étalées sur 3 ans, ces actions sont pilotées par divers acteurs de la ville : le Ministère de l'Écologie, des Centres de recherches (INRA, CNRS), des fédérations professionnelles appartenant à notre filière (UNEP, FFP), Plante et Cité, etc.

### REPÈRES :

#### PLAN D'ACTION « RESTAURER ET VALORISER LA NATURE EN VILLE »

- **4 ateliers de travail préparatoires :**
  - Les fonctions écologiques de la nature en ville et la qualité de vie.
  - Eau, nature et ville.
  - Formes de villes, échelles de territoires.
  - Économie de la nature en ville.
- **37 actions regroupées en 3 axes stratégiques :**
  - Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel
  - Développer les espaces de nature en quantité et en qualité
  - Promouvoir une culture et une gouvernance partagée

A noter que le terme ville couvre ici à la fois le territoire urbain et périurbain et le terme nature, « l'air, l'eau, les sols, et le tissu vivant constitué de bactéries, la faune, la flore, les milieux naturels et semi-naturels, agricoles et forestiers, les squares, jardins, parcs urbains, toitures et murs végétalisés. »

## ■ ■ ■ **Axe stratégique n°1 : Ancrer la ville dans sa géographie et son milieu naturel**

### **Engagement n°1: Evaluer l'état de la biodiversité, des écosystèmes, des fonctions écologiques et des services associés**

Action 1.1: Expérimenter l'élaboration de "diagnostics écologiques urbains"

Action 1.2: Elaborer un argumentaire sur le vivant à destination des élus, pour faciliter le diagnostic des enjeux de la nature sur leurs territoires

Action 1.3: Réaliser des ABC (Atlas de la Biodiversité dans les Communes) en priorité dans les communes de moins de 20 000 habitants

Action 1.4: Adapter les ABC (Atlas de la Biodiversité dans les Communes) aux communes et agglomérations de plus de 20 000 habitants

Action 1.5: Développer des indicateurs de biodiversité des sols en milieu urbain

Action 1.6: Poursuivre les travaux du MEA France sur les écosystèmes urbains

Cet engagement part du constat qu'une opération d'aménagement urbain et un projet de territoire nécessitent au préalable un « diagnostic écologique urbain ». Ce diagnostic doit prendre en compte les informations liées à la fois aux enjeux écologiques et paysagers et doit donner lieu à l'élaboration d'un schéma de protection et de valorisation écologique et paysagère. En outre, au-delà du diagnostic de la biodiversité, il a été proposé par le groupe de travail de qualifier les services éco systémiques sur le territoire communal, tels que les espaces verts, les allées d'arbres, les étendues d'eau libre ou encore les sols urbains. Les services éco systémiques constituent non seulement un des leviers essentiels pour favoriser la nature en ville mais aussi un des principaux facteurs du bien-être de la population (santé, loisirs, réduction de la pollution, ...).

### **Engagement n°2: Améliorer les outils d'information géographique sur la nature en milieu urbain**

Action 2.1: Préfigurer le développement d'un système d'information géographique professionnel commun aux services de l'Etat et des collectivités locales

Le projet de système d'information géographique repose sur le recensement des espaces naturels dans les territoires à dominante urbaine. Il comprend les espaces verts, espaces agricoles, aquatiques,... avec la prise en compte de caractéristiques de ces espaces, telles que la nature des espèces végétales.

### **Engagement n°3: Intégrer la nature et ses fonctionnalités dans les documents de planification**

Action 3.1: Mettre en place un cycle de conférences nationales sur "la nature dans les pratiques de la planification, de l'urbanisme et de l'aménagement"

Action 3.2: Développer des repères méthodologiques pour favoriser une meilleure articulation des plans et programmes et outils de gestion liés à l'eau.

Dans l'engagement n°3 est prévu un état des lieux des études menées sur les interactions entre santé, environnement et nature en milieu urbain. Cette action prévoit la mise en œuvre de recherches pilotées par des équipes médicales sur les effets positifs et négatifs de la présence du végétal en ville.

### **Engagement n°4: Intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville**

Action 4.1: Elaborer des repères pour faire de la nature une composante de la gestion locale du risque inondation.

Action 4.2: Etablir un état de la recherche sur l'analyse des liens entre santé, environnement et nature en milieu urbain et diffuser les résultats

Source: Ministère du Développement Durable

## ■ ■ ■ Axe stratégique n°2 : Développer les espaces de nature en quantité et en qualité

### Engagement n° 5: Concrétiser le maillage vert et bleu

Action 5.1: Lancer un appel à projet "Trame Verte et Bleue urbaine"

Action 5.2: Réaliser un référentiel sur la mise en œuvre de la trame verte et bleue urbaine

Il a été rappelé dans l'atelier la nécessité de créer un maillage des espaces de nature pour favoriser le fonctionnement de l'écosystème, le développement des bienfaits de la nature en ville et le maintien des équilibres biologiques par une plus grande circulation des espèces animales et végétales. Concrètement, il s'agit de promouvoir les espaces de nature aussi bien en centre ville (îlots verts, espaces verts intérieurs privés) qu'en zone périurbaine (espaces naturels, agricoles) et à diverses échelles spatiales (toitures, terrasses et murs végétalisés, continuité des linéaires verts).

### Engagement n° 6: Promouvoir les pratiques d'ingénierie écologique

Action 6.1: Traduire les enjeux de nature en ville dans les appels à projet Eco Quartiers, EcoCités

Action 6.2: Faire évoluer la démarche HQE pour y intégrer les enjeux de la nature en ville

Action 6.3: Améliorer la prise en compte de la nature dans la commande publique

Parmi les actions de l'engagement n°6, on note l'amélioration de la prise en compte de la nature dans la commande publique. En effet, pour que les projets d'aménagements urbains soient conformes aux enjeux du développement durable il importe que soient précisées dans la commande publique les exigences environnementales, sociales et économiques. Or, actuellement, la loi Maîtrise d'ouvrage Publique n'est plus adaptée aux pratiques des paysagistes concepteurs en matière de développement durable.

### Engagement n° 7: Développer les espaces de nature de proximité

Action 7.1: Développer les jardins partagés, les jardins familiaux et les jardins d'insertion avec les bailleurs sociaux

Action 7.2: Elaborer un indicateur d'accessibilité aux espaces verts

L'engagement n° 7 sur le développement des espaces de nature en ville comprend l'élaboration d'un indicateur d'accessibilité aux espaces verts. Ce projet part du constat que les espaces verts représentent un support important d'intégration de la nature en ville d'où l'intérêt de pouvoir mesurer l'accessibilité des habitants aux espaces verts. Concrètement, améliorer la connaissance des spécificités des espaces verts permet de faire un état des lieux et de mieux les adapter aux attentes des habitants. Ces travaux s'appuieront sur l'analyse des indicateurs qui existent déjà en France et à l'étranger et sur les travaux sur les espaces verts tels que ceux sur l'accessibilité ou sur la végétation.

### Engagement n° 8: Promouvoir une gestion écologique de la nature en ville

Action 8.1: Valoriser certains milieux urbains délaissés par la mise en place de prairies fleuries favorables aux pollinisateurs sauvages

Action 8.2: Promouvoir l'utilisation du référentiel sur la gestion écologique des espaces verts

Action 8.3: Faire évoluer le cahier des charges villes et villages fleuris pour qu'il prenne en compte la biodiversité

L'engagement n°8 prévoit l'élaboration d'un référentiel pour la gestion écologique des jardins et espaces verts urbains. Destinée à une meilleure prise en compte des attentes en matière de développement durable dans les jardins et espaces verts dans les marchés publics, cette action a pour ambition de donner lieu à une labellisation. Cette gestion écologique de la nature en ville implique la mise en valeur des espèces animales et végétales associées au milieu, d'où la nécessité d'impliquer à la fois les professionnels de la filière végétale (pépiniéristes, horticulteurs, paysagistes), de la santé, des aménageurs et des chercheurs.

### Engagement n° 9: Améliorer la qualité des sols urbains et périurbains

Action 9.1 Faire un état des lieux sur les pratiques de restauration des sols

### Engagement n° 10: Redonner sa place à l'eau en ville

Action 10.1: Elaborer un référentiel sur l'intégration de l'eau dans un projet d'aménagement

Action 10.2: Développer un éco-campus démonstrateur autour du thème de l'eau sur le site de Lyon Tech à Villeurbanne - La Doua

Action 10.3: Lancer un appel à projets de valorisation des zones humides en milieu urbanisé

### Engagement n° 11: Resserrer les liens entre la ville et le milieu rural

Action 11.1: Recenser et promouvoir les outils en faveur d'un aménagement du territoire intégrant la "nature en ville", notamment les espaces agricoles et forestiers

Action 11.2: Elaborer le guide "Les agriculteurs, acteurs de la nature en ville"

Action 11.3: Expérimenter la mise en place de filières alimentaires de proximité

## ■ ■ ■ Axe stratégique n° 3: Promouvoir une culture et une gouvernance partagées

### Engagement n° 12: Connaître la perception de la nature par les habitants

Action 12.1: Poursuivre, valoriser et diffuser les résultats des programmes de recherche qui examinent le rapport entre nature, ville et perception des habitants

L'intégration et la valorisation de la nature en ville doivent reposer sur une volonté collective et donc une implication de chacun. Concernant les habitants, la réussite de ce projet suppose une prise en compte de leurs attentes, d'où l'importance de connaître la « perception de nature acceptable dans le cadre de vie des populations » pour répondre à la « demande sociale de nature ».

### Engagement n° 13: Développer les démarches d'information et de sensibilisation

Action 13.1: Produire un support de communication expliquant les dispositions du Grenelle 2, de la loi de modernisation agricole (LMA), dans le champ de la nature en ville

Action 13.2: Réaliser des parcours pédagogiques et des randonnées urbaines

Actions 13.3: Elaborer un "kit collectivités" pour leur permettre de communiquer sur la nature en ville avec leurs habitants

Action 13.4: Soutenir les démarches de sciences participatives dans les villes

### Engagement n° 14: Renforcer les compétences des professionnels sur la biodiversité

Action 14.1: Traduire le référentiel de compétences nature en ville dans les plans de formation professionnelle initiale et continue

Action 14.2: Etablir un "laboratoire du dehors"

Une plus grande prise en compte des enjeux du développement durable implique une adaptation des métiers de la ville (architectes, paysagistes, urbanistes, écologues, ingénieurs, techniciens, ...), d'où la nécessité de renforcer les compétences dans ce domaine par la formation et de favoriser des partenariats entre les différents acteurs concernés (exemple : entre collectivités et associations pour la gestion écologique des espaces verts).

### Engagement n° 15: Constituer un centre de ressources sur la nature en ville

Action 15.1: Constituer un centre de ressources sur l'écologie urbaine et la gestion de la biodiversité (sous la forme d'un portail web)

### Engagement n° 16: Favoriser la participation des citoyens aux projets d'espaces urbains de nature

Action 16.1: Promouvoir les "forums citoyens Nature en ville" dans l'élaboration des projets urbains

## SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN

- Une instance représentative des cinq collèges du Grenelle Environnement <sup>1</sup> se réunira au moins une fois par an pour faire le point sur la mise en œuvre du plan « Restaurer et valoriser la nature en ville » et sur les nouvelles actions et partenariats qu'il aura générées.
- Elle disposera d'un secrétariat pour assurer une communication périodique sur l'avancée et les actions du plan, via le site Internet « Ville durable ».
- Un groupe de travail, composé de représentants de l'instance de suivi du plan et d'experts sera mis en place dès 2011 pour élaborer des indicateurs partagés de résultats du plan.
- Une rencontre annuelle, associant notamment les porteurs des actions engagées, permettra de soutenir la dynamique de dialogue, d'échanges et de réflexions sur les liens entre ville et nature et de faire évoluer le plan.

Extrait du Plan « Restaurer et valoriser la Nature en Ville », MEDDTL, Novembre 2010.

<sup>1</sup> Etat, Elus, ONG, Syndicats salariés, Syndicats employeurs.

## CONCLUSION

Sans avoir vocation à être exhaustif, ce plan se veut évolutif et perçoit la ville comme un système ouvert. Le premier axe stratégique a pour objectif de dresser un état des lieux des espaces de nature en ville, de leurs fonctions et de leurs effets. L'axe 2 vise à développer les espaces de nature en ville et à les relier entre eux. Enfin, le 3<sup>ème</sup> axe a pour mission de promouvoir la nature en ville, sa gestion et ses bienfaits par la participation active de l'ensemble des acteurs de la société, notamment les citoyens.

Concernant les dernières actualités relatives aux actions du Ministère en faveur des villes durables, il est à noter l'entrée en vigueur depuis le 16 mars de la nouvelle version du décret 2009-889 du 1er août 2009 (modifiant celle du 22 juillet) portant sur les procédures de mise en concurrence des aménageurs qui intègre désormais le concept de « risques économiques de l'opération ». Le second appel à projets pour les Eco-Quartiers a été lancé le 19 janvier 2011.

### En Quête de Vert

Directeur de la publication : Philippe Moinet

Rédacteur en chef : Patrick Lorie

Rédactrice : Aline Haeringer

Parution: Mai 2011

Crédits photos : Fédération Française du Paysage